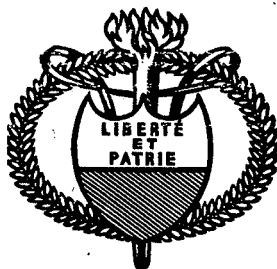


BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE VAUDOISE
XXI

MAURICE MEYLAN
Docteur en droit

LE
GRAND CONSEIL VAUDOIS
SOUS L'
ACTE DE MÉDIATION



LAUSANNE
IMPRIMERIE HENRI JAUNIN S. A.
1958

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	9
Chapitre premier : L'ÉLECTION DU GRAND CONSEIL . .	15
I. <i>Le corps électoral</i>	16
Selon le Projet vaudois, 16. — Le système de la constitution, 17.	
II. <i>La circonscription électorale</i>	19
Les propositions vaudoises, 19. — Le système adopté, 19.	
III. <i>Mode d'élection et conditions d'éligibilité</i>	21
Les propositions vaudoises, 21. — Le système de la constitution, 21.	
IV. <i>Application et évolution du système électoral de 1803</i>	23
Les élections de 1803, 23. — La question du double indigénat cantonal, 25. — La loi du 4 décembre 1807 sur le renouvellement périodique du Grand Conseil, 26. — La loi du 29 mai 1812 et les conditions de l'article III de la constitution, 34.	
V. <i>Du nombre des citoyens actifs</i>	36
Chapitre II : COMPOSITION, FORMATION ET ORGANISATION DU GRAND CONSEIL	37
I. <i>La composition du Grand Conseil et sa formation</i>	37
Du nombre de ses membres, 37. — La durée du mandat, 38. — Les membres à vie, 39. — Du moyen de choisir parmi les candidats, 40. — La formation du Grand Conseil, 41.	
II. <i>Droits et pouvoirs des différents députés</i>	43
Du point de vue matériel, 43. — Du point de vue politique, 44. — Le mandat du député, 44.	
III. <i>L'organisation du Grand Conseil</i>	46
Le serment, 46. — La convocation du Grand Conseil, 46. — La présidence et le bureau du Grand Conseil, 48. — Le règlement du Grand Conseil, 48. — Mesures protégeant la dignité du Grand Conseil, 50.	
Chapitre III : LE PETIT CONSEIL	52
I. <i>L'élection du Petit Conseil</i>	52
II. <i>L'organisation du Petit Conseil</i>	56
La loi du 7 juin 1810, 59.	
III. <i>La situation du Petit Conseil par rapport au Grand Conseil</i>	61
IV. <i>Les attributions du Petit Conseil</i>	63
V. <i>Les agents du Pouvoir Exécutif</i>	64

Chapitre IV : L'EXERCICE DE LA SOUVERAINETÉ PAR LE GRAND CONSEIL ET SES CONSÉQUENCES	69
I. <i>L'exercice de la souveraineté</i>	69
II. <i>Deux conséquences de l'exercice de la souveraineté</i> . .	71
L'exercice du droit de grâce, 71. — La revision de la constitu- tion, 74.	
Chapitre V : LA FONCTION LÉGISLATIVE DU GRAND CONSEIL	77
I. <i>Les Lois et les Décrets</i>	78
L'initiative en matière de lois et de décrets, 78. — La procédure parlementaire, 83. — La promulgation des lois et des décrets, 85. — L'abrogation des lois et des décrets, 86. — Les arrêtés, 87.	
II. <i>Les Résolutions</i>	88
Chapitre VI : LES EFFORTS DU GRAND CONSEIL POUR ÉTENDRE SES ATTRIBUTIONS	90
I. <i>La fixation des indemnités des fonctionnaires publics</i> . .	90
II. <i>L'aliénation des domaines du canton</i>	93
III. <i>Les cessions de territoire</i>	103
Chapitre VII : LE GRAND CONSEIL ORGANE ÉLECTORAL	105
Chapitre VIII : LE GRAND CONSEIL ORGANE DE CON- TRÔLE	107
Chapitre IX : LE GRAND CONSEIL ET LES AFFAIRES FÉDÉRALES ET ÉTRANGÈRES	112
La députation à la Diète, 113. — Les instructions et les devoirs de la députation, 44. — L'approbation des décisions de la Diète, 115. — Les traités avec les Etats étrangers, 117.	
CONCLUSION	120
BIBLIOGRAPHIE	122